

Madame Catherine LEFEBVRE
Responsable Section Syndicale
CFDT SANEF Nord

Issy-les-Moulineaux, 7 juin 2019

Objet : réponse à votre courriel en date du 22 mai 2019

Courrier transmis par courriel

Madame,

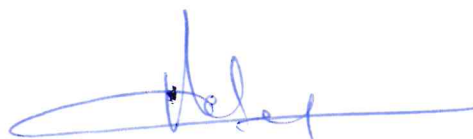
Nous revenons vers vous pour faire suite à votre courriel en date du 22 mai dernier au sein duquel vous faites référence à cinq salariés du Groupe SANEF, en dessous du niveau de la RAG en 2018.

Nous vous confirmons que nous portons toute l'attention nécessaire à ces situations, et aux dispositions relatives à la RAG.

Pour votre parfaite information, après une analyse approfondie des situations évoquées dans votre courrier, seule une personne était effectivement en-dessous de la RAG.

Les mesures nécessaires en la matière ont été bien évidemment été mises en œuvre, dès son identification, afin de répondre aux exigences de la convention collective.

Restant à votre écoute pour toutes informations, veuillez agréer, Madame, l'expression de notre considération.



Aurélie DEBAUGE
Directrice des Ressources Humaines